

FORMULAIRE D'EXEMPTION CONCERNANT LES SPECTACLES AÉRIENS

Les vols admissibles participant à des spectacles aériens sont exemptés des redevances de NAV CANADA. Aux fins de la disposition d'exemption des redevances de NAV CANADA, un spectacle aérien est un évènement lors duquel un aéronef effectue des démonstrations aériennes et (ou) est en exposition statique pour un public de spectateurs invités.

Pour être admissible à l'exemption concernant les spectacles aériens, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. L'aéronef doit effectuer des démonstrations aériennes ou être en exposition statique pendant le spectacle aérien pour lequel une entente de participation a été conclue entre l'opérateur de l'aéronef et les organisateurs du spectacle aérien, ET
2. Le(s) vol(s) doit (doivent) être opéré(s) exclusivement dans le but de :
 - a) participer à une démonstration aérienne dans le cadre d'un spectacle officiel, OU
 - b) transporter l'aéronef à destination ou en provenance du spectacle aérien.

A. RENSEIGNEMENTS REQUIS :

NUMÉRO DE COMPTE DE NAV CANADA : _____

NOM DE CLIENT OU DE SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____ COURRIEL : _____

B. DÉCLARATION :

Je, _____, déclare que les vols suivants sont utilisés exclusivement à des fins de spectacles aériens tel que définis ci-dessus et sont ainsi admissibles à l'exemption de redevances de NAV CANADA.

NOM DU SPECTACLE AÉRIEN	DATES DU SPECTACLE AÉRIEN	LIEU DU SPECTACLE AÉRIEN
Date des vols admissibles	N° d'immatriculation de l'aéronef/N° de vol	Départ/Destination

Signature

Date

Pour des précisions sur ce formulaire, prière de s'adresser à un Spécialiste au Service à la clientèle au
1-800-876-4693

Veuillez retourner le formulaire rempli au Service à la clientèle et aux parties prenantes:
via courriel: service@navcanada.ca
ou par la poste : CP 3411, STATION T OTTAWA ON K1P 5L6

NOTES

1. NAV CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES PIÈCES JUSTIFICATIVES CONFIRMANT L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIVIDUÉS DANS CE FORMULAIRE ET DE FAIRE UN REDRESSEMENT DE FACTURE EN CAS DE RÉCLAMATION OU REMISE INJUSTIFIÉE.
2. CE FORMULAIRE EXISTE AUSSI EN ANGLAIS ET A ÉTÉ MIS À JOUR EN NOVEMBRE 2024